

**Rapport de jury – janvier 2013**

Le jury tient tout d'abord à remercier le courage et la détermination des candidats venus se présenter à cette session. Il félicite chaleureusement les lauréats.

**Remarques préliminaires**

Faut-il le rappeler, la certification complémentaire « théâtre » ou « cinéma » valide une qualification qui ne relève pas du champ plus large des concours. Elle a pour objectif de constituer un vivier de professeurs capables d'assurer un enseignement spécifique – *enseignement facultatif ou de spécialité « théâtre » ou « cinéma » au lycée ; classes à horaires aménagés en collège* - et d'endosser des missions liées à la formation continue ou à une expertise culturelle (« *référénts culture des lycées* »).

Pour cela, son attribution vient valider plusieurs domaines de compétences :

- **la solidité de la formation universitaire ou professionnelle** reçue par le candidat dans le domaine spécifique concerné, mettant en valeur des connaissances à la fois théoriques et pratiques<sup>1</sup>
- **l'expérience professionnelle du candidat** dans le domaine de l'enseignement et de la pratique artistiques, dans l'animation d'ateliers ou la conduite de projets en milieu scolaire.
- **la connaissance des textes officiels** permettant d'encadrer cet enseignement et d'impulser des projets au sein des établissements scolaires.

Ces compétences sont évaluées lors d'une épreuve orale de trente minutes, conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004). L'épreuve est constituée d'un exposé de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes. L'entretien prend notamment appui sur un rapport rédigé par le candidat lors de son inscription.

**Bilan 2013 – Certification théâtre**

Lors de la session 2013, le jury a particulièrement valorisé :

- le degré d'engagement des candidats dans la réflexion pédagogique, attesté par des projets construits et efficacement menés.
- les candidats sachant défendre les apports multiples du théâtre dans la formation des compétences des élèves.
- le degré d'appropriation des programmes et des dispositifs officiels, au service de l'enseignement du théâtre et de la conduite de projets.
- la clarté de vue et les connaissances des candidats dans leur regard sur les évolutions esthétiques, dramaturgiques et sociales de l'art théâtral ; la qualité de leur jugement critique et esthétique.

-

Parmi les éléments qui ont pu pénaliser certaines prestations, le jury retiendra :

- une réflexion pédagogique peu aboutie sur l'encadrement spécifique qu'exige le travail théâtral en milieu scolaire
- une illustration parfois limitée des problématiques liées à la création contemporaine.
- une connaissance approximative des programmes officiels d'enseignement et des dispositifs permettant l'exercice du théâtre au sein de l'Education nationale.
- un manque d'expérience dans la conduite de projets ayant mis en avant une collaboration partenariale.

---

<sup>1</sup> *histoire du cinéma ou du théâtre, esthétiques propres à la mise en scène cinématographique ou théâtrale, sociologie du cinéma et du théâtre, connaissance des conditions techniques de création et de production, connaissance des structures et des politiques culturelles, etc.*

## Bilan 2013 – Certification « Cinéma et audiovisuel »

Lors de la session 2013, d'une exceptionnelle qualité, le jury a particulièrement valorisé :

- le degré d'engagement des candidats dans la réflexion pédagogique, attesté par des projets construits et efficacement menés auprès des élèves.
- le degré d'appropriation des programmes et des dispositifs officiels.
- les connaissances des candidats sur l'histoire du cinéma et la variété de ses genres.
- les connaissances des candidats sur les possibilités offertes par le progrès technique et la démocratisation des outils numériques dans le développement de l'art audiovisuel.
- la qualité du jugement critique et esthétique.

## Données quantitatives

**Candidats admis : 6**

Candidats présents : 6

Candidats inscrits : 6

Taux de réussite : **100%**

Moyenne générale des notes attribuées : 14,8/20

### Ventilation par niveau d'enseignement

	Premier degré	Second degré	Total
Présents	0	6	<b>6</b>
Admis	0	6	<b>6</b>

### Ventilation des notes attribuées

<b>Echelle des notes</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
<b>Résultats</b>												1	1				3	1				
Moyenne : 14,8																						

## Composition du jury

**Président :**

Christian Mendivé, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional de lettres

**Membres :**

Philippe Bonifay, réalisateur de cinéma.

Valérie Goma, comédienne et metteur en scène de théâtre.